

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District 500

N° 05-061581-003

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

DÉBUT 1103 h

FIN 1130 h

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

☐ par défaut ☐ ex parte
☐ contesté ☐ enquête au fond

☐ COUR SUPÉRIEURE
☐ COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

Kathleen Moore (A) DEMANDE
Conrad Arciero et al DÉFENSE
Procureur Général du Québec
Division PRATIQU Salle n° 1507 ref 2:08 REC

Le 16-01 19 2001

PRÉSENTS: L'Hon. Nicole Bédard J.C.S.

☐ DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)

☐ DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)

☐ M.E.C.

M^e Denis Lamy
pour

M^e Conrad Arciero

M^e Lysann Demers

M^e _____

NATURE DE LA CAUSE La recevabilité
Declarer l'intimé plaigneur vexatoire
GREFFIER J. Tanguay

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau ☐ oui ☐ non

☐ STÉNOGRAPHE _____

11:03

Identification
Représentations par Me
Lamy qui avise la Cour
que Me Moore de la Régie
du logement ne conteste
pas les deux requêtes
Suspension

11:10

11:15

11:15

Reprise
Remarques par Me Lamy
quant à l'absence de Madu-
me Moore.

JUGEMENT :

Attendu que Madu-
me Moore dûment appelée
ne s'est pas présentée ;

Attendu que selon
les représentations du pro-
cureur Me Lamy, ce n'est
pas la première fois que

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Madame, tenue de se présenter n'est pas présentée et ce dans aucune justification (15 Décembre 2000, les 3 et 5 Janvier 2001)

Attendu qu'elle a fait parvenir au greffe une lettre par télécopieur se déclarant incapable de se rendre à la Cour pour raison de santé;

Attendu que la lettre ne fait aucune mention d'écrites raisons de santé;

Attendu que la lettre mentionne qu'elle sera rétablie le 19 soit dans les 3 jours des présentes;

Attendu que la lettre n'est appuyée d'aucun certificat médical;

Attendu que le procureur au dossier insiste pour procéder

vu la nature urgente de la cause;

Le Tribunal PERMET

DEM: MOORE KATHLEEN

AVO:

DEF: REGIE DU LOGEMENT ET AL

AVO: CADIEUX & ASSOCIES

NAT. EVOCATION

\$0,00

J M A NO

27-07-2001	19 P	REQ DEMANDE RETRACTATION JUGT	MOORE KATHLEEN
		SALLE 2.16 A 9H00	25-09-2001
29-01-2001	18	REQ MODE SPECIAL SIGNIFICATION	
		OUVERTURE DE PORTES	26-01-2001
26-01-2001	17	PROCES-VERBAL AUDIENCE	ACCORDEE/ACCUEILLIE
		TELLIER CLAUDE	19-01-2001
	→ 16	JUGT VOIR P-V SUR REQ	TELLIER CLAUDE
		19-01-2001	/013
	→ 15	JUGT VOIR P-V SUR REQ	BENARD NICOLE
		16-01-2001	/012
16-01-2001	14 P	REQ RENISE	SALLE 2.16 A 9H00
		19-01-2001	/013

CHOIX: GC04 NO:

SEQ:

SUITE:IP1
OU FP8

PLUMITIF CIVIL INVERSE
500-05-061581-003

2001-08-03
PAGE 2

J M A NO

15-01-2001	13 P	REQUETE	DECLARER PLAIDEUR VEXATOIRE
		AUDET MESSIER	KATHLEEN MOORE
		SALLE 2.16 A 9H00	16-01-2001
12-01-2001	12 P	REQ REJET	ACTION
		AUDET MESSIER	CONRAD ARCIERO
		SALLE 2.16 A 9H00	16-01-2001
	11	AVIS CONSTITUER NOUVEAU PROC	
		KATHY MAUR MOORE	12-01-2001
05-01-2001	10	COMPARUTION	BERNARD ROY & AL
		PROC GEN GUE	MCO-02-
04-01-2001	9	COMPARUTION	CADIEUX & ASSOCIES
		REGIE DU LOGEMENT	DFO-01-
08-01-2001	8	PROCES-VERBAL AUDIENCE	
		DELAI CONST PROC 150101	CLICHE VITAL
		28-12-2000	/005 ET /6
	7	COMPARUTION	AUDET MESSIER
		ARCIERO CONRAD	DFO-07-

CHOIX: GC04 NO:

SEQ:

SUITE:IP1
OU FP8

PLUMITIF CIVIL INVERSE
500-05-061581-003

2001-08-03
PAGE 3

J M A NO

27-12-2000	6 P	REQ REJET	REQUETE EN IRRECEVABILITE
		SALLE 2.16 A 9H00	28-12-2000
22-12-2000	5 P	REQ REJET	REQUETE EN EVOCATION
		AUDET MESSIER	CONRAD ARCIERO
		SALLE 2.16 A 9H00	28-12-2000
05-12-2000	4	PROCES-VERBAL AUDIENCE	REFUSEE
		TESSIER PIERRE	30-11-2000
	3	JUGEMENT RENGU SUR REQUETE	TESSIER PIERRE
		30-11-2000	/002 REFUSEE
30-11-2000	2 P	REQ EVOCATION	SALLE 16.05 A 9H00
		30-11-2000	ET DEMANDE SURSIS
27-11-2000	1	REQ EVOCATION	

COPIE CONFORME

Greffier Adjoint, C.S.M.